

CONTRAT DE LOCATION

MySelfieBooth Sàrl



Entre les soussignés :

D'une part **MySelfieBooth Sàrl** – location de photomaton sis Pré de la Fontaine 4B -1747 Corserey

Et d'autre part le preneur :

sis _____

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : LE MATERIEL

MySelfieBooth Sàrl met à disposition un Photobooth complet à la location. Celui-ci comprend :

- Le PhotoBooth et son éclairage intégré
 - Le trépied
 - Le mode d'emploi
 - L'imprimante Canon CP 1500
 - Kit papiers photo pour _____ tirages
 - Un album photos
 - Le sac de transport du PhotoBooth
 - Une rallonge de 5 mètres

MySelfieBooth Sàrl s'engage à louer le matériel aux conditions décrites dans l'offre rédigée pour le preneur (c.f copie de la facture).

ARTICLE 2 : DUREE DE LA LOCATION

La présente location est consentie pour une durée de 48h00 en semaine ou de 96h00 en week-end, du jeudi 18h au lundi 18h. Au-delà de ce délai, le temps supplémentaire est facturé à raison de 150.- par tranche de 24h00.

ARTICLE 3 : TARIF ET ANNULATION

Les prix des prestations sont indiqués en franc suisse CHF. TVA en sus.

Le preneur s'engage à payer l'intégralité du montant de la location pour valider sa réservation.

Le preneur a le droit d'annuler sa réservation jusqu'à 30 jours avant la date de réalisation de la prestation. Le montant versé sera restitué. Passé ce délai, un montant forfaitaire de 90.- sera encaissé par MySelfieBooth Sàrl pour couvrir les frais administratifs.

ARTICLE 4 : CONDITIONS GENERALES

- A. Le matériel sera testé avant le départ avec le représentant de MySelfieBooth Sàrl en présence du preneur, cela implique pour le preneur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci.
 - B. Le preneur ou ses invités ne sont pas autorisés à modifier les réglages software du PhotoBooth ou les réglages et paramètres de l'imprimante.
 - C. Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le représentant de MySelfieBooth Sàrl. Le preneur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.
 - D. Les fonctions de partage photos et Gifs du SelfieBooth utilisent le réseau 4G Swisscom. MySelfieBooth n'est pas responsable de la qualité ou densité du réseau Swisscom. Il est du ressort du contractant de vérifier que le lieu de l'événement est couvert par le réseau Swisscom.
 - E. Le preneur n'est assuré par aucune assurance de MySelfieBooth Sàrl. Il est conseillé au preneur d'assurer « tous risques » le matériel loué (vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels, ...) auprès de sa

compagnie d'assurance RC. Toutes taxes, charges, redevances, autorisations, assurances, etc... éventuelles sont à charge du preneur.

- F. En aucun cas le propriétaire ou le représentant de MySelfieBooth Sàrl ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.
- G. Les 2 packs de 100 photos du pack « Fiesta » ne sont pas remboursés s'ils ne sont pas utilisés.
- H. Le ou les packs photos supplémentaires utilisés seront facturés 39.- le pack de 100.

La restitution du matériel se fera chez le dépositaire MySelfieBooth Sàrl. Lors de la restitution du matériel, ce dernier sera testé par le représentant de MySelfieBooth Sàrl. Toute défectuosité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle sont à la charge du preneur. Le matériel devant subir une réparation, sera réparé dans nos ateliers avec facture à charge du preneur.

- **Retour fixé le :**

ARTICLE 5 : DEPOT DE GARANTIE

Le preneur devra verser au représentant MySelfieBooth Sàrl le jour de la prise de possession du matériel une somme de 200.- CHF cash à titre de dépôt de garantie pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux objets loués. Le remboursement du dépôt de garantie sera effectué au retour du matériel en bon état.

Cash : Twint : numéro : nom et prénom :

ARTICLE 6 : ASSISTANCE A DISTANCE

Le preneur bénéficie pendant la durée de sa location d'une assistance à distance accessible en scannant un QR-code disponible dans le mode d'emploi, dans la porte arrière du PhotoBooth ainsi que sur l'imprimante. Suivez les instructions et si une assistance par téléphone est nécessaire, vous serez mis en contact avec un technicien (de 14H à 22H uniquement). **Attention : toute intervention à la suite d'une modification non autorisée des réglages du PhotoBooth ou de son imprimante par le contractant ou ses invités entraînera des frais forfaitaires de 50.- prélevés sur la caution ou facturés après l'événement.**

ARTICLES 7 : ETAT DU MATERIEL

Un état du matériel et un inventaire des accessoires et consommables seront établis à la mise à disposition du matériel au preneur et feront l'objet d'un pointage en fin de location. Cet état devra être signé du représentant MySelfieBooth Sàrl et du preneur.

Fait à _____, le _____

Le représentant de MySelfieBooth Sàrl :

Le preneur

Pointage fin de location :

État : OK Pas OK Remarques :

Box :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Sac :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Rallonge :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Trépied :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
Imprimante :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

Kit photos secours à facturer : _____